

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le vendredi 20 AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le vendredi 13 avril 2018.

Etaient présents :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - Armel PECHEUL | - Catherine BROSSARD |
| - Gérard MERCIER | - Annie COMPARAT |
| - Gérard MONGELLAZ | - Pascale BALLE |
| - Michel BAUDUIN | - Loïc PERON |

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| - Joël MERCIER | - Jean-Pierre CHAPALAIN |
| - Gérard HECHT | - Isabelle DOAT |
| - Philippe RATIER | - Mauricette MAUREL |

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Yannick MOREAU | - Lucette ROUSSEAU |
| - Florence PINEAU | - Frédéric BENELLI |
| - Christine DELPIERRE | - Sophie LOPEZ |
| - Michel YOU | - Nicole LANDRIEU |
| - Didier JEGU | - Simon AVRIL |
| - Bernard MARCHAND | - Alain BLANCHARD |

Conseillers communautaires de la ville de l'ILE D'OLONNE :

- | | |
|------------------|---------------------|
| - Fabrice CHABOT | - Stéphane VIOLLEAU |
|------------------|---------------------|

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

- | | |
|-----------------|-------------------|
| - Albert BOUARD | - Patrice AUVINET |
|-----------------|-------------------|

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

- Noël VERDON

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :
- **Alain TAUPIN** - Yvon ALLO

Etaient excusés :

- **Didier GALLOT**, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard MONGELLAZ
- Brigitte TESSON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Pascale BALLE
- Brigitte GAUVIN, conseillère communautaire des Sables d'Olonne
- Frédéric CHENECHAUD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne
- Lionel PARISET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne
- Annick BILLON, conseillère communautaire du Château d'Olonne
- Françoise REZEAU, conseillère communautaire du Château d'Olonne
- Bernard CODET, conseiller communautaire du Château d'Olonne,
- Jean-Pierre BOILEAU, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Joël MERCIER
- Chantal MEREL, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Anthony PITALIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne,
- Annick TRAMECON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Isabelle DOAT
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Alain BLANCHARD
- Francis BOSSARD, conseiller communautaire de L'Ile d'Olonne
- **Jean-Paul DUBREUIL**, conseiller communautaire de Sainte Foy

Monsieur Bernard MARCHAND est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL

- 53. Composition du comité technique
- 54. Composition du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

URBANISME

- 55. ZAD Vannerie acquisition foncière SCI Brunet
- 56. ZAD Vannerie acquisition foncière GAUMET
- 57. Scot et compatibilité révision allégée 4.9 Olonne sur Mer
- 58. Scot et compatibilité révision allégée 4.10 Olonne sur Mer
- 59. Interscot analyse approfondie des SCOT

TRANSPORT

- 60. Avenant n°8 au contrat de délégation de service public transport 2013-2018 signé le 6.12.2012 – rentrée scolaire, billettique et navette Sauveterre avenant n°8
- 61. Grille tarifaire marchés de transports scolaires
- 62. Grille tarifaire Oléane

ENVIRONNEMENT

- 63. Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte du marais des Olonnes
- 64. Syndicat mixte du marais des Olonnes : désignation des représentants
- 65. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
- 66. Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers : désignation des représentants
- 67. Groupement de commandes : marché de travaux pour l'entretien des chemins de voiries communautaires et communaux :

DECHETS

68. Construction d'une base logistique pour l'organisation de la collecte des déchets sur le site du Taffeneau au Château d'Olonne

CULTURE ET EVENEMENTIEL

69. Tarification 2018/2019 Conservatoire Marin Marais
70. Renouvellement de convention avec la Région : pass culture et sport
71. Musée de l'abbaye Sainte Croix subvention médiateur et livret découverte
72. Demande de subventions complémentaires
73. Délégation de l'Assemblée délibérante au profit du Président pour la signature des conventions avec les associations de bénévoles

ENFANCE JEUNESSE

74. Modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils

ECONOMIE

75. Désaffectation et déclassement de la Pépinière du Domaine public
76. Redevance d'occupation du domaine public Port Olona
77. Désignation des représentants au sein de la commission départementale d'aménagement commercial

QUESTIONS DIVERSES

* * *

53. COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEU) :

- 1. De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Technique à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;*
- 2. De fixer le nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;*
- 3. Que le Comité Technique, recueille, en son sein, l'avis des représentants de la collectivité.*

Arrivée de Françoise REZEAU

54. COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Sur la base des dernières élections intervenues en juin 2017, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEU) :

- 1. De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;*
- 2. De fixer le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;*
- 3. Que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, recueille, en son sein, l'avis des représentants de la collectivité.*

55. ZAD LA VANNERIE – ACQUISITION FONCIERE SCI BRUNET

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
SCI BRUNET	F 389	1 489	36 000 € Toutes indemnités incluses
	F 1341	1 640	
	F 1342	70	
	Olonne sur Mer		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ce terrain dans les conditions précitées.

56. ZAD LA VANNERIE – ACQUISITION FONCIERE GAUMET

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
Consorts Gaumet	F 1336	312	89 400 €
	F 1728	5 843	
	F 1726	4 741	
	Olonne sur Mer		Toutes indemnités incluses

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ce terrain dans les conditions précitées.

Arrivée d'Annick BILLON

57. SCOT ET COMPATIBILITE : AVIS SUR LA REVISION ALLEGEE 4.9
DU PLU D'OLONNE SUR MER

Considérant l'intérêt collectif du projet visant à des actions d'accompagnement vers l'emploi, de ses effets positifs sur l'agriculture et de sa compatibilité avec le SCOT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de révision allégée celui-ci concourrant au développement de filières agricoles et restant compatible avec les principes de protection des corridors écologiques.

58. SCOT ET COMPATIBILITE : AVIS SUR LA REVISION ALLEGEE 4.10
DU PLU D'OLONNE SUR MER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette procédure de révision allégée n°4.10 du PLU d'Olonne sur Mer.

Considérant l'intérêt collectif du projet visant à des actions d'accompagnement vers l'emploi, de ses effets positifs sur l'agriculture et de sa compatibilité avec le SCOT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de révision allégée celui-ci concourrant au développement de filières agricoles et restant compatible avec les principes de protection des corridors écologiques.

59. INTERSCOT – Analyse approfondie des SCOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEU) :

- *D'approuver le principe d'une association entre les Sables d'Olonne Agglomération le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, la communauté de communes Challans Gois, le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen, le Syndicat Mixte Fontenay Sud-Vendée Développement, la communauté de communes Sud Vendée Littoral, le Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan pour la constitution d'un groupement de commande pour réaliser une analyse approfondie des 3 SCoT Vendéens approuvés autour des notions suivantes de : renouvellement urbain, enveloppe urbaine, densité, forme urbaine ;*
- *D'approuver le projet de convention entre les 8 territoires de SCoT relatif aux modalités du partenariat ;*
- *D'approuver la désignation du syndicat mixte Vendée Cœur Océan comme coordonnateur du groupement de commande ;*
- *De désigner Armel PECHEUL, représentant pour siéger au Comité de pilotage du groupement de commande ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer ladite convention ;*

Arrivée de Lionel PARISET et Frédéric CHENECHAUD

60. AVENANT n°8 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT 2013-2018 SIGNE LE 6.12.2012

RENTREE SCOLAIRE, BILLETTIQUE ET NAVETTE SAUVETERRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) De valider l'avenant n°8 au contrat de DSP transport 2013-2018 signé le 6 décembre 2012 et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à le signer,

2) De valider le partenariat de mutualisation pour le transport scolaire avec la Région Pays de la Loire et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention.

61. GRILLE TARIFAIRE MARCHES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

La grille tarifaire est la suivante :

Titres	Ayants-droits	Tarifs	Points de vente
Abonnement Jeune annuel	5-26 ans Payable au comptant ou par trimestre : 74, 55 et 55 euros	184,00€	Agence Oléane Boutique en ligne
Tarif solidarité	Bénéficiaires de la CMUC : réduction de 50% Payable au comptant ou par trimestre : 38, 27 et 27 €	92, 00 €	Agence Oléane Boutique en ligne

Pass 10 voyages	Publics définis au règlement du transport scolaire (apprentis, stagiaires, demandeurs d'emploi...). Sous réserve de places disponibles et après réservation auprès d'Oléane.	12 €	Agence Oléane
EREA	Elèves de l'EREA	0 €	Agence Oléane

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver la grille tarifaire à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 ;**
- 2) D'approuver le règlement des transports scolaires ;**
- 3) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les avenants de scission et de transfert des marchés scolaires et de tout autre document nécessaire à la bonne reprise de ces marchés par l'Agglomération.**

62. GRILLE TARIFAIRE OLEANE CONVENTION RELATIVE A LA TARIFICATION TUTTI COMBINEE TER+OLEANE
--

Tarification combinée TER + Oléane			
Titre hebdomadaire	Usagers du TER et du bus Oléane Réduction de 33% par rapport au titre grand public	8,00 €	Guichets et bornes en gare Boutique en ligne du TER
Moins de 26 ans mensuel		12,30 €	
Moins de 26 ans annuel		123,30 €	
Plus de 26 ans mensuel		18,80 €	
Plus de 26 ans annuel		187,60 €	
Tarifs solidarité			
Pour les bénéficiaires de la CMUC : réduction de 50% sur tous les titres de transports, sauf les tickets unité, navettes et titres combinés.			Agence Oléane Boutique en ligne

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver la grille tarifaire à partir du 1^{er} juillet 2018**
- 2) D'approuver la modification des tarifs combinés TER + Oléane**
- 3) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention relative à la tarification TUTTI combinée TER+ OLEANE**

63. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DES OLNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification de statuts du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes.

Départ de Fabrice CHABOT

64. SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLNONES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est transférée à la Communauté **Sont élus représentants titulaires des Sables d'Olonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Marais des Olonnes : Bernard CODET, Gérard MONGELLAZ, Christine DELPIERRE, Patrice AUVINET, Noël VERDON, Alain TAUPIN et Francis BOSSARD**

- **Sont élus représentants suppléants des Sables d'Olonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Marais des Olonnes : Isabelle DOAT, Gérard MERCIER, Frédéric BENELLI, Albert BOUARD, Jean-Paul DUBREUIL, Yvon ALLO et Michel MANDRET.**

Retour de Fabrice CHABOT

65. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU
SYNDICAT MIXTE AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

Après lecture du projet de statuts, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ **d'approuver les modifications des statuts du syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV) annexés à la présente délibération,**
- ▶ **de notifier la présente délibération au Président du SMAV,**
- ▶ **d'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

66. SYNDICAT MIXTE AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS (SMAV) :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Sont élus représentants titulaires des Sables d'Olonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers : Yannick MOREAU, Alain TAUPIN, Bernard CODET, Gérard MONGELLAZ, Albert BOUARD et Simon AVRIL ;

Sont élus représentants suppléants des Sables d'Olonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers : Francis BOSSARD, Armel PECHEUL, Yvon ALLO, Alain BLANCHARD, Noël VERDON et Gérard MERCIER.

67 GROUPEMENT DE COMMANDES : MARCHE DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES
CHEMINS DE VOIRIES COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

Lot 1 – Terrassement VRD : STRAPO/ATLANROUTE

Lot 2 – Revêtement de chaussées : COLAS

Lot 3 – Signalisation : OUEST SIGNALISATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les marchés correspondants.

68. CONSTRUCTION D'UNE BASE LOGISTIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE
DES DECHETS SUR LE SITE DU TAFFENEAU AU CHATEAU D'OLONNE

Lot	Titulaire	Montant HT
Lot N°01 TERRASSEMENT VRD	SOFULTRAP	381 988,01 € + option fosse compteur 360 € HT
Lot N°02 DISTRIBUTION DE CARBURANT	<i>Sans suite</i>	
Lot N°03 STATION DE LAVAGE	MONTANIER	27 950 € + option HP eau chaude 8 800 €
Lot N°04 GROS OEUVRE	VOISIN	221 503,09 € + option enduit ciment 1 555,20 €
Lot N°05 ENVELOPPE	<i>Infructueux</i>	
Lot N°06 SERRURERIE	<i>Infructueux</i>	
Lot N°07 PORTES SECTIONNELLES	DEFI	8 466 €
Lot N°08 MENUISERIES EXTERIEURES MURS RIDEAUX	SERRURERIE LUCONNAISE	56 423 €
Lot N°09 CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	LILIAN	70 936,49 €
Lot N°10 MENUISERIE INTERIEURE	TERRIEN	18 836,78 €
Lot N°11 REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX DURS	CCV	40 217,49 €
Lot N°12 PEINTURE	AUCHER	15 500 €
Lot N°13 CLOTURES ET PORTAIL	CAJEV	33 476,35 €
Lot N°14 ESPACES VERTS	CAJEV	6 903,50 €
Lot N°15 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	SNCV	87 000 €
Lot N°16 ELECTRICITE	SNGE	70 061,57 € + option vidéosurveillance 1 495,45 €
TOTAL HT		1 051 472,93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les marchés correspondants.

Départ d'Albert BOUARD et Patrice AUVINET

69. TARIFICATION 2018/2019 : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS

Tarification 2018 - 2019

a) Enfants (- de 18 ans) et sur justificatif, étudiants (- de 26 ans)

Prestations	Tarifs	Tarifs 2018/2019

	2017/2018	
Ateliers, chorales, ou histoire de la musique seuls	60,60 €	60,60 €
Formation musicale seule	146,00 €	146,00 €
Instrument ou Chant en cursus	197,50 €	197,50 €
A partir du 2 ^e instrument (ou chant) et par cours	60,60 €	60,60 €
Location d'instrument	91,60 €	91,60 €
Majoration applicable aux élèves résidant hors communauté d'agglomération	240,50 €	240,50 €
Carte magnétique d'accès au Conservatoire <i>(Délivrée aux élèves percussionnistes et les associations)</i>	8,10 €	35 € (caution carte magnétique)
Réduction 2 ^{ème} enfant d'une même famille	- 25%	- 25%
Réduction 3 ^{ème} enfant d'une même famille et suivant	- 50%	- 50%
Détenteur de la carte Atout émise par les CCAS Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne, Olonne sur Mer	60,60 €	60,60 €
Détenteur Pass Culture Sport	- 16,00 €	- 16,00 €
Droit d'inscription <i>(déjà inclus au tarif proposé)</i>	20,00 €	20,00 €

b) Adultes

Prestations	Tarifs	
	2017/2018	2018/2019
Ateliers, chorales ou histoire de la musique seuls	60,60 €	60,60 €
Formation musicale seule	173,40 €	173,40 €
Instrument ou Chant en cursus	441,40 €	441,40 €
A partir du 2 ^e instrument (ou chant) et par cours	60,60 €	60,60 €
Location d'instrument	91,60 €	91,60 €
Majoration applicable aux élèves résidant Hors communauté d'agglomération	240,50 €	240,50 €
Carte magnétique d'accès au Conservatoire <i>(Délivrée aux élèves percussionnistes et les associations)</i>	8,10 €	35,00 €

Détenteur de la carte Atout émise par les CCAS Les Sables d'Olonne, Le Château d'Olonne, Olonne sur Mer	60,60 €	60,60 €
Droit d'inscription (<i>déjà inclus au tarif proposé</i>)	20,00 €	20,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la tarification du conservatoire, pour l'année scolaire 2018-2019, comme présentée ci-dessus.

70. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « PASS CULTURE ET SPORT »
--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la reconduction de la convention de partenariat avec le Conseil Régional relative au « Pass Culture et Sport » et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à la signer.

71. MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX - PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN POSTE DE MEDIATEUR CULTUREL ET DU LIVRET DECOUVERTE
--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la subvention de 11 622 C pour l'année 2018.

72. SUBVENTIONS 2018 – DEMANDES COMPLEMENTAIRES

Demandes complémentaires :

Association	Projet	Budget	Demande 2018	Proposition 2018
TOUS DANS L'MEME BATEAU	Réalisation d'une BD sur le recyclage	17 000 €	Pas de demande spécifique	5 000 €
CELESTA FOLIA	Festival Poésie	3 000 €	500 €	500 €
RESTAURANT DU CŒUR	Distribution de repas		1 500 €	0 €
AMICALE SABLAISE PARACHUTISTES	Achat cravates	600 €	500 €	0 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Distribution de repas			0 €
ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES	Stationnement du bateau à Port Olona		3 252 €	3 252 €

MER AVENIR	Organise des événements sur les thématiques de la mer et participe à de nombreux événements locaux	2 400 €	500 €	0 €
LA GAZELLE PAUL EMILE	Restauration et valorisation patrimoniale d'une gazelle			6 000 €
AU FIL DE L'EAU	Organisation de La course La Foyenne	8 400 €	2 500 €	1 000 €
Total				15 752 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les demandes de subventions 2018 complémentaires telles que présentées ci-dessus pour un montant de 15 752 €.

73. DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PROFIT DU PRESIDENT : SIGNATURE DES CONVENTIONS ENTRE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION ET LES ASSOCIATIONS DE BENEVOLES
--

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer à Monsieur le Président, ou à son représentant ayant reçu délégation, la signature de toutes conventions avec les associations des bénévoles pour le soutien et la participation à l'organisation de tout évènement d'envergure communautaire.

74. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement tel que présenté ;***
- ***d'approuver, à compter du 1^{er} mai 2018, le principe de facturation des heures supplémentaires à la demi-heure tel que présenté.***

75. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES DU DOMAINE PUBLIC
--

Vu Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles

Par conséquent, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEAU) de procéder à la désaffectation et au déclassement de la pépinière d'entreprises (ainsi que de son parking) située Parc d'Activités Actilonne à Olonne sur Mer.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU VENDREDI 20 AVRIL 2018 –

LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : info@isoagglo.fr Site : www.isoagglo.fr

76. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORT OLONA

- o Tarifs évènements commerciaux (occupation à caractère commercial)
 - i. De 1 à 7 jours d'occupation : 0,20 € HT /m²/ jour
 - ii. Au-delà du 7^{ème} jour : 0,15 € HT/m²/ jour

Aussi, à la redevance place nue dont les montants sont indiqués ci-dessus, il convient de rajouter une part variable de 8% du montant du Chiffre d'affaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de valider les tarifs présentés ci-avant.

77. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU, Simon AVRIL et Gérard MERCIER) de désigner :

- ***Yannick MOREAU, Jean-Paul DUBREUIL, Armel PECHEUL, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre BOILEAU, Albert BOUARD, Pascale BALLE, Joël MERCIER représentants de la Communauté d'Agglomération au titre du SCOT,***
- ***Jean-Paul DUBREUIL, Armel PECHEUL, Jean-Pierre BOILEAU, Albert BOUARD, Pascale BALLE, Joël MERCIER représentants de la Communauté d'Agglomération dans l'hypothèse dans l'hypothèse où le projet étudié par la CDAC serait situé sur la Commune d'Olonne sur Mer.***